# Notre Service de Renseignements

ELOI LATULUPE. — Vous pourrez reprendre votre habitation lorsqu'il se sera écoulé une période de deux ans depuis la notification de la demande de prorogation que vous a fait signifier le locataire. Donnez congé au locataire dès maintenant par lettre recommandée, pour prendre effet du jour de l'expiration de la prorogation.

A UN AMATEUR QUI VEUT SE DISTRAIRE N° 20. — Oui, affranchissez à 25 centimes. La correspondance sous enveloppe cachetée est admise.

UN CONSCRIT DE LA CLASSE 21 N° 4-A. — 1. Sans doute deux ans; mais cette durée sera déterminée par la loi militaire actuellement en cours d'élaboration. — 2. Oui, mais seulement si vous êtes classé soutien indispensable de famille. — 3. Votre frère sera libéré avec les jeunes gens de la classe 1920. — 4. Non.

L. K. B. — Vous auriez dû demander à votre propriétaire la prorogation prévue par la loi du 4 mai 1920. Mais il aurait fallu faire votre demande avant le 5 août dernier; il est maintenant trop tard. Il vous reste cependant la ressource, si vous ne trouvez pas de logement, de demander au juge de paix un délai de quelques mois.

UN CONSCRIT FRANCO-BELGE. — De dix à dix-huit mois suivant les armes. — 2. Cette date n'est pas encore fixée. — 3. Oui, à condition de souscrire lorsque vous aurez 21 ans et avant d'avoir atteint 22 ans, une déclaration de répudiation de la qualité de français devant le juge de paix de votre canton. — 4. Ecrivez à l'administration communale de la localité dans laquelle votre père était domicilié avant de venir en France. — 5. Non; avec la classe 22 seulement.

ENTETE DU NORD. — Adressez au bureau de recrutement dont vous dépendez un certificat établi par le Maire et indiquant que vous êtes resté dans sa commune pendant l'occupation ennemie.

UNE MERE AUX FAMILLES NOMBREUSES, DOUAI. — Adressez une réclamation au préfet, 5e division.

OMNIA PATHE L. D. C. A. — S'il ne s'est pas encore écoulé un mois depuis la notification du refus de l'inscription de l'enfant, vous pouvez faire appel de la décision intervenue; il suffit pour cela d'une simple lettre recommandée adressée au greffier en chef de la Cour d'appel à Douai.

FLEUR D'ALSACE. — Les autorisations de l'espèce sont délivrées par le préfet. Ecrivez de nouveau au préfet, 1re division, en faisant état, au surplus, des indications fournies par la Mairie.

BON POUR TOUTES ARMES. — 1. Oui, ce n'est pas impossible. — 2. Adressez une demande au directeur, 9 bis, rue des Jardins, à Lille.

UN PROPRIETAIRE ENNUYE D. L. 34. — 1. Vous ne pouvez contraindre la locataire à vous concéder la jouissance d'une partie de la maison. — 2. Toutefois, si vous ne l'aviez pas autorisée à sous-louer, vous pourriez demander l'annulation de sa prorogation, attendu qu'elle détourne l'immeuble de l'usage pour lequel il lui a été loué. — 3. Sa prorogation expirera en janvier 1922.

A. O. S. 345. SAINS. — Vous pouvez vous mettre en instance de pension; il n'est pas trop tard pour réclamer. Ecrivez au directeur du service de santé de la 1re région, à l'Hôpital militaire de Lille.

14236. TURLUTUTU, TURLUTUTU D'ANNEZIN. — Vous pouvez réclamer cette allocation en faveur du membre de votre famille qui resterait sans ressources par suite de votre départ; mais l'allocation n'est jamais attribuée aux militaires eux-mêmes.

J'AI FAUTE A. F. — Votre fiancée ne peut prétendre à l'allocation militaire. Elle ne peut que réclamer des secours au Bureau de bienfaisance.

BOBIUS 404. — 1. Il ne saurait être question de droit à cette distinction. — 2. Si vous croyez avoir des titres à cette faveur, faites-les valoir en écrivant au président du conseil d'administration du dernier régiment dont vous avez fait partie. Votre dossier sera constitué par ce corps de troupe et transmis au Ministère pour décision.

UNE MARCHANDE DE TISANE QUI PREFERE LE GENIEVRE. — Vous pouvez donner congé à ce locataire récalcitrant, puisqu'il n'exécute pas toutes les obligations que lui impose le contrat. Appelez-le devant la commission arbitrale s'il ne vide pas les lieux.

UNE VICTIME DE LA GUERRE. — Ecrivez de nouveau au procureur de la République en exposant votre situation et en indiquant les raisons qui font que vous avez besoin d'obtenir rapidement une décision.

DEUX FRERES ENNUYES N° 19. — 1. Votre mère pouvait vendre cet immeuble, sans autorisation. — 2. Oui.

ORICRI SANS TETE N° 15. — Il s'agit d'un secours en vertu de la loi du 14 juillet 1905. Adressez une réclamation au préfet.

JULIEN et LEON DE DIVION 571. — Rien n'est encore décidé à ce sujet. Ecrivez néanmoins au bureau de recrutement en lui exposant vos intentions.

UNE MALHEUREUSE VEUVE LEON D. 3088. — 1 et 2. Oui; si vous touchez déjà une pension au titre de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, vous toucherez, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre cette pension et celle qui serait accordée à la veuve d'un simple soldat (800 francs par an). — 3. Cette mesure aura effet du jour du décès de votre mari. — 4. Vous n'avez droit ni à son indemnité de démobilisation ni à ses primes mensuelles.

KIRIKIKI. — 1. Vous remplissez les conditions d'âge pour entrer dans cette administration. D'autre part, vous paraissez posséder le degré d'instruction exigé des candidats. Ecrivez pour avoir des renseignements précis au directeur départemental de cette administration, à Arras.

L. J. H. N° 206. — Non, si votre réclamation ne porte que des objets mobiliers.

UN PROPRIO ET REPRESENTANT DE COMMERCE. — 1. Oui, du 1er janvier au 31 mars de chaque année. — 2. Elle n'a droit à cette pension que si son mari est décédé en possession lui-même d'une pension. Dans ce cas, elle aurait à faire établir à la Mairie un dossier qui serait adressé à la Caisse autonome, 26, rue Vavin, à Paris. — 3. C'est préférable; il serait bon de voir un notaire pour l'établissement de l'acte. — 4. Votre fille pourra continuer à bénéficier de sa pension si elle se remarie avec un français. Toutefois, cette pension fera l'objet de deux titres: l'un au nom du fils (pour une moitié de la pension et la majoration), l'autre au nom de la mère (pour l'autre moitié de la pension).

LOULOTTE N° 15. — 1. Ces titres sont actuellement coté trois cent quinze francs. — 2. Cette valeur n'est plus cotée depuis longtemps; le dernier cours pratiqué était 15 francs. — 3. Les actions dont il s'agit valent en ce moment 172 francs. — 4. Ce titre est coté à présent 170 francs. — 5. Il suffit d'une déclaration écrite, certifiée exacte par vous-même, indiquant le montant de votre revenu global pour chacune des années 1914 à 1918. (Décision ministérielle du 13 janvier 1920).

J'AI UN CACHE-NEZ BLEU MARINE. — Il y a en effet des suppléments applicables avec effet du 1er mars 1919 aux rengagés. Etiez-vous dans ce cas? Si oui, donnez-nous votre classe et la durée des services que vous avez accomplis avant la guerre, ainsi que votre grade.

MARTOUGIN A OIGNIES. — 1. Le 212e régiment d'artillerie de campagne se trouve à Chaumont. — 2. Non, que votre mère adresse sa demande au général commandant le 2e groupe de subdivisions à St-Omer.

ROSE DE FRANCE 500. — 1. Non, vous pouvez conserver votre pension si vous vous remariez avec un français. — 2. L'article 1er de la loi du 2 juillet 1915 stipule que l'acte de décès d'un militaire des armées de terre ou de mer tué à l'ennemi ou mort des suites de ses blessures ou d'une maladie contractée sur le champ de bataille devra, sur avis de l'autorité militaire, contenir la mention « Mort pour la France ».

UN OUBLIE DE P. DE LA D. — Nous ne pouvons vous renseigner si vous ne nous donnez ni sa classe, ni la durée de ses services. Envoyez-nous ces indications en rappelant votre précédent demande.

UN ENRAGE POUR LA MARINE. — Non, il sera trop tard à cette époque. Il existe des primes pour les engagés volontaires; elles sont de 400 francs pour un engagement de 4 ans et de 800 francs pour un engagement de cinq ans. Adressez-vous d'ailleurs au bureau de recrutement, 28, place aux Bleuets, pour avoir tous renseignements utiles à cet égard.

A LA RENAISSANCE L. B. — Adressez une réclamation au Ministre de l'intérieur, direction du contrôle et de la comptabilité, à Paris.

UN CORONNIER D'AUBERCHICOURT. — Adressez une réclamation au Ministre de l'intérieur à Paris.

UN LECTEUR ASSIDU DU «REVEIL DU NORD». — Non, il faut qu'il vous paie la mitoyenneté du mur et qu'il prenne toutes les précautions que commande l'hygiène. En ce qui concerne le dernier point, si l'installation qu'il établit ne présente pas toutes garanties, écrivez à l'Inspecteur départemental de la Santé et de l'Hygiène publiques à la Préfecture.

DES PARENTS ENNUYES A FIVES. — 1. Votre fils peut faire établir à la Mairie un dossier de demande d'allocation. — 2. Il leur suffira d'adresser au commandant du bureau de recrutement, 28, place aux Bleuets, à Lille, une demande dans ce sens dès qu'ils auront passé la révision. — 3. Nous vous signalons, à toutes fins utiles, que l'un de vos deux fils pourrait réclamer un sursis d'incorporation en vertu de l'article 20 de la loi du 21 mars 1915; il obtiendrait ainsi de n'être incorporé que lors de la libération de son frère. Il aurait pour cela à adresser une demande au préfet.

CH'EST LES RICHES QUI L'ONT L' PLUS BELLE. — 1. Attendez d'avoir encaissé le dernier coupon et écrivez alors à la sous-intendance. — 2. Même réponse. — 3. Vous serez convoqué pour passer une nouvelle visite. — 4. Non, la pension continuera à vous être payée jusqu'à ce que vous ayiez été examiné de nouveau. — 5. Ce régiment est dissous. — 6. La liquidation de ses comptes est confiée au 33e d'infanterie, à Arras.

UN QUI NE SAIT PAS QUAND IL EST BIEN N° 13. — 1. Le propriétaire peut vous donner congé. — 2. Vous avez eu tort d'accepter de l'augmentation; vous êtes ainsi considéré comme nouveau locataire et n'avez plus droit à la prorogation. — 3. Oui, car l'augmentation ne constitue pas une spéculation illicite sur les loyers. — 6. Oui. — 7. Si le propriétaire vous signifiait congé, vous n'auriez plus que la ressource de demander au juge de paix à bénéficier d'un délai de façon à pouvoir chercher un autre logement. Ce délai s'étendrait au maximum jusqu'au 1er juillet 1921.

LECTEUR ASSIDU A. B. C. 92. — Vous êtes redevable de cette somme à votre vendeur. Ce dernier pourra vous poursuivre si vous n'acceptez pas de le régler de bon gré.

ELISE 59-06 S. — 1. Vous pouvez donner congé au locataire, mais celui-ci aura la faculté de réclamer, dans les 20 jours de la réception de votre décision, la prorogation légale. — 2. Non, il est impossible de le déshériter complètement, attendu qu'il s'agit d'un héritier à réserve. — 3. Non.

UN QUI VEUT SAVOIR. — 1. Oui, mais seulement si elles ont fait remise aux assurés du montant des primes échues pendant la guerre. — 3. Non.

UNE LECTRICE ASSIDUE, 32. — Non, rien n'est modifié sur ce point. Mais si votre mari vous a réellement abandonnée, depuis six ans, ceci constitue un motif suffisant pour demander le divorce. Renouvelez vos démarches.

BEBERT et DUDULE. — 1. Si vous êtes petit locataire, la durée de votre prorogation est égale à celle du maintien de votre mari sous les drapeaux pendant la guerre. Le point de départ en est fixé au jour de la notification que vous avez fait faire, par huissier, à l'ancien propriétaire. — 2. Ce n'est pas exagéré.

UNE DAME DANS L'EMBARRAS N° 7. — La somme dont il s'agit revient moitié aux héritiers de la femme, moitié aux héritiers du mari. Vous aurez, par n'importe quel bureau de poste, la liste des pièces à fournir.

M. R. D. 280. — Première annonce « Belles Occasions » coûterait 11 fr. 70 par jour. — La deuxième coûterait 16 fr. 20 par insertion.

BERNADETTE. — Il y a là une véritable sous-location que vous n'avez pas autorisée. Vous pouvez donc demander à la commission arbitrale l'annulation de la prorogation.

BRUILLE. ALLOCATION MILITAIRE. — C'est sans doute que votre fils n'est pas considéré comme soutien indispensable de sa famille. Adressez néanmoins une réclamation au préfet, 5e division, pour être fixé.

UN AMI DE JEAN JAURES à SAILLY-LABOURSE. — Si vous n'avez reçu aucun secours pour votre enfant, pour la période du 1er décembre 1919 au 28 juillet 1920, vous pouvez réclamer le rappel de la majoration. Ecrivez au préfet en donnant le numéro de votre certificat d'admission.

MACHIN CANTONAL 24-36. — Ecrivez au préfet, service des dommages de guerre, à Arras, et au directeur du Crédit National, 45, rue St-Dominique, à Paris (7e).

A QUAND LA LIBERTE. — 1. La réforme temporaire n'annule pas l'engagement. Mais le temps passé dans cette position compte comme service actif. — 2. Votre engagement n'est pas susceptible d'être résilié.

B. B. R. 4. — Donnez congé à votre locataire par lettre recommandée. Si celui-ci ne réclame pas, dans les 20 jours, par ministère d'huissier, la prorogation légale, il devra quitter les lieux à l'expiration du délai que vous lui aurez imparti.

UN GAS DU NORD. — 1. Les deux locataires ayant prorogé sont tenus de contribuer, pour leur part, à l'augmentation des charges en question. Ils doivent pour cela vous verser chaque mois une certaine somme, en dehors du loyer, leur loyer proprement dit ne subissant aucune augmentation. S'ils refusent, appelez-les devant la commission arbitrale. — 2. Les quatre autres peuvent être augmentés. S'ils n'acceptent pas, donnez-leur congé. Le taux de l'augmentation que vous vous proposez de leur imposer paraît raisonnable.

L. V. UN POILU ENNUYE. — Vous avez droit au rappel de la pension sur les bases actuelles, depuis le 15 avril 1915.

X. 115-D. — En vous logeant chez elle, votre belle-mère consent une sous-location sans l'autorisation du propriétaire. Le propriétaire peut donc l'augmenter ou lui donner congé.

D. D. D. — Oui, si vous étiez toujours mobilisé comme ouvrier à l'époque de l'accident. Ecrivez immédiatement au directeur du service de santé de la 1re région, à l'Hôpital militaire de Lille.

UN CHERCHE AVENTURES ENRAGE. — 1. Oui, mais en raison du ralentissement actuel des affaires, vous feriez bien d'écrire d'abord à M. Boulin, directeur de l'Office régional de placement, 34, rue Brûle-Maison, à Lille. — 2. Il ne faut pas de passeport. Un simple sauf-conduit délivré par le Maire suffit.

G. V. P. J'EN AI ASSEZ DE CETTE VIE. — 1. L'affaire est du ressort du tribunal civil. — 2. Ce n'est pas un motif suffisant. Il n'en serait pas de même si votre femme quittait le domicile conjugal et refusait d'y rentrer. — 3. Vous pourrez être tenu de servir une pension à votre femme et au plus jeune des deux enfants. Le cas échéant, le tribunal en fixerait le montant.

LOUIS LOUIS DU 32 QUI VOUDRAIT SAVOIR. — 1. Le jugement est devenu définitif. Nous nous étonnons qu'il n'ait pas encore été transcrit sur les registres de l'état-civil. Ecrivez à votre avoué pour lui demander les raisons de ce retard. — 2. Votre femme a droit à la moitié de l'indemnité. — 3. Elle pourra faire opposition sur les paiements ultérieurs. — 4. Vous n'aurez à fournir de justifications qu'à concurrence du montant de votre part.

UN BROUILLE-MENAGE DESOLE. — Non, c'est impossible, à moins que le mari de la mère de l'enfant n'intente devant le tribunal civil une action en désaveu de paternité.

UN POILU DE LA CLASSE 21 à ESCAUTPONT. — Nous ne pensons pas que ce fait puisse vous faire bénéficier d'une réduction de service quelconque. La nouvelle loi militaire vous fixera d'ailleurs définitivement sur ce point.

UN DEPLUME SANS POGNON. — Le moratorium n'est pas encore levé dans les localités qui ont été envahies. Par conséquent, la créance n'est pas exigible pour le moment.

UN LECTEUR DU « REVEIL » R. G. 1890. — 1. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles, car vous n'avez pas accompli 18 mois de service effectif avant votre mise en sursis. — 2. Vous pourriez invoquer le moratorium qui n'est pas encore levé dans les régions précédemment envahies. Voyez le juge de paix.

IMPRIMERIE
du REVEIL DU NORD
186 bis, rue de Paris,
— LILLE —

Le gérant : Emile GEST.


## Offres et Demandes D'EMPLOIS

**SERRURIERS**
On demande BONS OUVRIERS chez M. BURETTE, rue Faidherbe, 122, Loos. 6162.

**POSEURS DE VOIES**
L'Entreprise A. CARETTE-DUBURCQ Fils, Gare de Lille-Sud, embauche des ouvriers poseurs de voies. 14.281.

**MENUISIERS**
BONS OUVRIERS sont demandés de suite chez M. DURIEZ, rue Pasteur, 57, Loos. 6181.

**DACTYLO-BREVIGRAPHE**
bonne vitesse, demandé pr Valenciennes. Ec. ABD. journal 6178.

**Dactylographe**
demande travaux de copie en tous genres. — Devis, Métrés, Dossiers, Dommages de guerre, Correspondance, etc. Ecrire K. R. V., 2, rue Desrousseaux, LILLE. 14.120.

## AVIS DIVERS

Au Comptant et à Crédit
1000 Toutes marques à Solder VELOS
Meilleur marché que partout ailleurs. — Lanternes SOLAR, Accessoires, Pneus. — On accepte tous les Bons.
Camille COPPENOLLE
39 Rue Neuve, LILLE (près Grand'Place) 39
Prix spéciaux pour marchands

CABINET DENTAIRE
**Maret**
SPÉCIALITÉS de poses de DENTS
Prix très modérés
6, Rue Gombert, à LILLE
(près de la Préfecture).

A VENDRE
avec facilités de paiement
20 PIANOS AUTOMATIQUES
S'adresser ou écrire : 20, rue d'Aire, à LILLERS (P.-de-C.). 6176.

**VOIES URINAIRES**
Le Docteur FEUCHERE, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien médecin-chef de centre d'urologie aux armées (25 ans de pratique), reçoit à sa CLINIQUE, 21, parvis St-Maurice, 21, près la gare de Lille, de 9 h. à midi et de 2 h. à 7 h., et dimanche de 9 h. à midi. VOIES URINAIRES, maladies secrètes des deux sexes et intraveineux dans
914 LA SYPHILIS
ANALYSE DU SANG

A VENDRE
Belle Friture roulante à 4 roues, bien achalandée. S'adresser chez M. COUESNON-BOURGES, rue de la Gare, à Billy-Montigny. 14.285.

**Voies Urinaires**
MALADIES SECRÈTES
Dr CAVRO, à Lille, boul. de la Liberté, 116 bis, de 8 h. à 19 h.

On demande à LOUER, dans Lille ou banlieue de Lille, deux pièces à un rez-de-chaussée ou petite maison. Réponse écrite au bureau du journal aux lettres J. N. O.

50 fr. p. j. bénéf. minimum, hommes et femmes, sans capital ni connaissances spéciales, chez soi. Ecrire Boîte 99, Section 61, rue du Louvre, PARIS. 4005.

RELIGIEUSE donne secret pr guérir pipi au lit et hémorroïdes. Maison Burot, Nantes.

MARIAGES
10,000 offres. Listes 0,50. Discrét. Institut National, Sect. Z, 5 bis, boulev. des Italiens, Paris. 4064.

LIMOUSINE « Lorraine »
Excellente occasion, à vendre, double emploi. — VANDUICK, Ingénieur, Valenciennes. 14244

*On vous attaque*
*Défendez-vous !*

Vous êtes attaqué par ce grand malfaiteur qu'on appelle « LE RHUME ».
Ne faites pas fi de lui comme d'un ennemi négligeable. Vous toussez, donc, il y a péril : bronchite, grippe, asthme, vous guettent.
Il vaut mieux prévenir que guérir. Au moindre toussotement, à la toux la plus légère, au premier éternuement, au plus petit frisson, en un mot, dès que vous avez pris froid, recourez au célèbre, à l'infaillible

**Sirop de l'Abbaye "Akker"**
TONIQUE & PECTORAL.
ABSOLUMENT INOFFENSIF.

*En vente dans toutes les pharmacies : flacon de 230 gr. 7,50 ; 500 gr. 12 fr. ; 1000 gr. 20 fr. Exiger la signature : L. I. AKKER.*

Dép. Général : L. DANJOU, Pharmacien Lille; Hénin-Liétard: Phie THISSE; Billy-Montigny : Phie MARCELLE; Lens : Phie PINARD; Carvin : Phie LEPREUX; Douai : Phie DELAOUTRE. Phie BERTRAM.

LES
**BEURRES**
EXTRA-FINS
D'ISIGNY
*arrivent frais*
*chaque jour chez*
**C. Delvallé**
Beurres - Œufs en Gros
Epiceries - Conserves
- 20-22 -
rue Léonard DANEL
- LILLE -

Au Comptant et à Crédit
800 MACHINES A COUDRE
toutes marques : ateliers, intermédiaires, luxe, 4 tiroirs, renversement. Machines cordonniers et selliers. Meilleur marché que partout ailleurs. On accepte tous les Bons.
Camille COPPENOLLE
39 Rue Neuve, LILLE (près Grand'Place) 39
Prix spéciaux pour marchands

BELLE MAISON RENTIER
Libre de suite
A VENDRE
S'adresser 6, rue de la Gloris, DOUAI. 14.283.

Bain, Chauffe-bain, Lavabo, Meuble avec marbre et grande Glace biseautée, à VENDRE. S'adresser, 12, rue Jean de Bologne, Douai. 14.284.

FABRIQUE DE

**BICYCLETTES**
FIN DE SAISON. GRANDE BAISSE DE PRIX

| | | | |
|---|---|---|---|
| LANTERNES ACETYLENE, cuivre nickelé. | 15 » | FREINS sur jante arrière | 11 » |
| LES MÊMES, rendues franco domicile | 17 » | CHAMBRES A AIR extra | 6 » |
| CHAINES POUR BICYCLETTES | 16 » | ENVELOPPES extra toutes dimensions | 19 » |
| PEDALES FORTES, la paire | 10 » | BICYCLETTES extra solides et garanties sr facture avec roue libre, frein arrière, t. modèl. hommes et dames | 395 » |
| SELLES, qualité courante | 16 » | | |
| SELLES, POIDS LOURD | 25 » | | |

BICYCLETTES RÉCLAMES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS depuis 300
REMISE AUX AGENTS. — MAISON DE CONFIANCE
Établissements HOUSSOULLIEZ 13 et 13 bis Rue du Havre CALAIS
Machines à coudre et pièces détachées. Demandez nos Catalogues en joignant timbre-poste

## HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament

L'ÉLIXIR de
**VIRGINIE NYRDAHL**
qui les guérit radicalement et sans danger.

En découpant ce Bon [38] et en l'adressant à PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS, on recevra gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

DENTISTE
O. LANGENOVE, 106, rue Manuel, LILLE. Spécialité de Pose de Dents. Réparations et Transformations exécutées dans la journée. Ressorts, succions. Prix réduits. 6175.

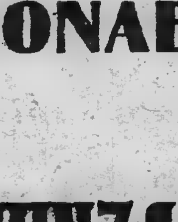

Vos CHEVEUX
Tombent-ils, sont-ils faibles, fourchus de la pointe ou gris? Avez-vous des PELLICULES, SÉBORRHÉE
Démangeaisons du cuir chevelu ?
PELADE ?
Suivez la Méthode (14 fr. franco) du Prof O. DONNET, ⚜, ✱, Spéc. Hygiéniste.
28, Boul. de Sébastopol, PARIS
Renseig. et Broch. illust. N° 5, c° 0.35 timb. poste

**The FASHIONABLE TAILOR**
80, Boulevard de la Liberté, LILLE.
7, Avenue du Sénateur-Girard, VALENCIENNES.

**QUINZAINE-RÉCLAME**
à partir du **Lundi 3 Janvier**

Une grosse firme anglaise J.-W. BLACKPOOL, par suite d'annulation d'ordres par ses acheteurs étrangers, nous offre des tissus anglais pure laine, valeur d'avant-guerre, au prix d'avant-guerre.
Ces tissus n'ont supporté aucun frais de transport, aucun droit d'entrée aucun change.
Nous sommes heureux d'en faire profiter notre clientèle et d'éviter ainsi à notre personnel ouvrier une morte-saison trop prolongée.

**Nous offrons**
Un COMPLET pr Messieurs sur mesure, à 275 frs
Un COSTUME TAILLEUR pr Dames, à 295 frs

Comme il est aisé de le comprendre, ce prix ne représente que la valeur du tissu et le salaire payé à l'ouvrier.
Nous acceptons en paiement les bons d'achat de la Reconstitution.

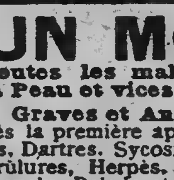

**UN MOIS** SUFFIT POUR GUÉRIR AVEC UN TRAITEMENT EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
Toutes les maladies de la Peau et vices du Sang ECZÉMAS - ULCÈRES VARIQUEUX
Graves et Anciens réputés incurables — SOULAGEMENT IMMÉDIAT dès la première application dans tous les cas suivants : Lupus, Croûtes de lait, Psoriasis, Dartres, Sycosis, Urticaire, Zona, Hâles, Erosions, Acné, Prurigo, Plaies purulentes, Brûlures, Herpès, Clous, Furoncles, Anthrax, Abcès, Engelures, Maladies du cuir chevelu, Pelade et toutes affections de Peau dues à l'Acreté du Sang.
Envoi franco de l'Onguent et de la Méthode, contre mandat de 5.50 ou contre remboursement de 5.90
Laboratoire Botanique de l'Abbé PANET. — 28, Rue Nationale BLENDECQUES (Pas-de-Calais)

## Cherchez la Cause

Les maladies d'estomac sont dues à l'accumulation dans l'estomac des glaires, biles et matières grasses causées par la constipation. La cause initiale des maladies d'estomac,

**c'est la constipation**

Maux de tête, migraine

La constipation a pour effet d'entraver la bonne circulation du sang qui s'accumule dans certains organes et particulièrement à la tête où il provoque des douleurs violentes. La cause initiale des maux de tête et migraines,

**c'est la constipation**

Les vices du sang

Boutons, clous, furoncles, acnés sont causés par les humeurs, les âcretés, qui souillent le sang des personnes constipées. La cause initiale de tous les vices du sang,

**c'est la constipation**

**Or,**

Pour guérir réellement et efficacement la constipation, il faut employer un remède qui prévoque l'évacuation des matières fécales sans violences et sans irriter les muqueuses de l'intestin. Il faut surtout éviter d'enflammer l'intestin comme le font malheureusement beaucoup trop de purgatifs et particulièrement ceux à base de sels minéraux, et ceux dans la composition desquels entrent des produits narcotiques. Pour guérir la constipation, il faut un remède qui vide l'intestin, mais aussi et surtout qui le désinfecte, lui enlève l'inflammation, le régénère et le revivifie.

Le seul remède qui remplisse entièrement toutes ces conditions, c'est incontestablement les

**PILULES DUPUIS**
aux sucs de plantes concentrés
BIEN EXIGER
dans toutes les Pharmacies
Les Vraies PILULES DUPUIS
en boîtes de 2 fr. 20 (impôt compris)

Chaque boîte porte une étoile rouge (marquée déposée), sur le couvercle et les mots « DUPUIS-LILLE » imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge. Dépôt général : Pharmacie Baillœuil, 109, rue Léon-Gambetta, LILLE.

**A VENDRE PAPIER BLANC**
S'adresser au bureau du journal


quand distrait, silencieux, absorbé dans on ne sait quel rêve, Roger passait auprès d'elle, se rendant comme autrefois à son travail, à son laboratoire ou à la fabrique, à cet immense champ de science et d'activité multiple qu'ensemençait perpétuellement sa pensée.

Chose bizarre. La cruelle mutilation, la perte de la main gauche, qui, vis-à-vis de toute autre, eût peut-être diminué l'attrait physique, ne désorientait pas la passion de Jeanine. Etait-ce un effet de l'insondable pitié tendre que rien ne décourage en la femme amoureuse, fût-elle la plus insensible pour le reste du monde?...

Etait-ce exaltation ou perversion d'un amour unique, chez celle qui ne devait jamais connaître qu'une fois cette fièvre aiguë de désir et de sentiment? Qui le dira?... Jeanine elle-même n'aurait pas expliqué ce dont elle était certaine : à savoir qu'elle adorait éperdument Roger. Tous les succès de sa vie compteraient désormais pour rien si elle n'y ajoutait pas la conquête de cet homme.

Elle en avait la brûlante certitude tandis qu'elle assistait au procès de Valence. Comme tout le public — mais avec quelle trépidation secrète des nerfs et du cœur! — elle attendait impatiemment la minute où Roger viendrait déposer devant la cour.

L'interrogatoire de Marcien Férel n'avait rien révélé qu'on ne sût déjà. L'attitude du prévenu ne disposait pas en sa faveur. En général on le jugeait assez sévèrement. On blâmait son calme, que l'on taxait de cynisme, et son entêtement à protester son innocence. Puisque, en somme, il y avait flagrant délit, c'était déraison et paralyser toute indulgence que de s'entêter en d'absurdes dénégations. Un cri de repentir eût autrement remué les cœurs. Peut-être le pousserait-il enfin, ce cri, lorsqu'il verrait en face de lui sa noble victime, son bienfaiteur, si atrocement frappé par sa faute. Telles étaient les impressions du public au début de la seconde audience, lorsque le président prononça les mots impatiemment attendus :

— Faites entrer M. Roger Bertelin.

Une rumeur de sourde émotion courut dans la salle. Entre ses gardes, Marcien releva la tête. Une soudaine confiance illumina son visage.

— Regardez comme le misérable se raidit d'avance, chuchota un assistant à son voisin.

Une dame disait :

— Je pense que ce petit gredin va sortir de son éternel : Je suis innocent. Moi, je trouverais quelque chose, je crierais, je me défendrais si l'on m'accusait d'un crime que je n'ai pas commis. J'aurais des accents qui persuadent...

— Silence!... glapit la voix de l'huissier audiencier.

Jeanine, d'une rayonnante pâleur sous le diadème admirable de ses cheveux roux, tourna légèrement son visage vers la porte.

Roger Bertelin parut. Il s'avança d'un pas tranquille jusqu'à la barre des témoins. Une redingote noire moulait ses larges épaules, sa haute taille restée svelte. Et ce vêtement correct semblait prendre une grâce élégante par la souple distinction de celui qui le portait. Le maître de Sézenac salua la cour, puis pour pouvoir prêter serment, il posa son chapeau sur une chaise vide.

Ce geste, rappelant qu'il n'avait plus qu'une main, fut accompli avec simplicité. L'effet n'en fut que plus frappant. Tous les yeux se fixèrent alors sur la bandoulière noire qui soutenait le bras gauche. La guérison n'était pas encore assez complète pour que le bras restât libre et portât la main articulée qu'on devait y adapter plus tard. L'extrémité mutilée demeurait cachée sous la bandoulière, assez ample pour qu'on y pût imaginer le poing replié, dissimulant ainsi toute apparence pénible. La délicatesse et non la coquetterie, une espèce de pudeur fière, présidait à la tenue de Roger, empêchait tout étalage théâtral de son malheur.

Sur les questions du président, il déclina son nom, son âge et les renseignements généraux relatifs à lui-même ou à l'œuvre qu'il dirigeait.

— Veuillez, monsieur, dit alors le magistrat, nous raconter l'attentat dont vous avez si déplorablement souffert.

La demande fut posée d'un ton volontairement onctueux, plein d'égards. Ce président, par une expressive inflexion de voix, semblait vouloir se faire l'interprète du respect et de la sympathie universels.

Le timbre égal et posé du témoin produisit immédiatement un contraste. Roger parlait nettement, sans accentuation, sans nuances, sans trahir en quoi que ce fût des impressions personnelles. Son devoir était d'éclairer la justice. Il le faisait. Bien pénétrant eût été l'auditeur qui eût surpris dans ses paroles une trace de ses émotions passées ou présentes. Pas une seule fois, il ne se tourna vers l'accusé.

L'assistance éprouvait un certain désappointement. Pas de péripéties possibles entre le muet entêtement du prévenu et une telle impassibilité de la victime. Comment, nulle indignation! pas un mouvement de reproche! pas un appel à ce cœur fermé, à cette conscience endurcie!...

— Voici, monsieur le président, comment les choses se sont passées. Je travaillais dans mon laboratoire, lorsque je crus entendre un frôlement contre la porte. J'ouvris, pour me rendre compte, sans aucune inquiétude ou supposition particulière. Ce pouvait être un des chiens de garde lâchés... Ou quelqu'un du personnel qui, ayant vu de la lumière, s'assurait qu'il ne se passait rien d'anormal. La porte ouverte, j'aperçus mon préparateur, Marcien Férel, les bras embarrassés d'un objet lourd, qui me parut être en métal. Surpris par ma brusque intervention, il tourna sur ses talons et prit la fuite. Je lui ordonnai de s'arrêter. Il n'en fit rien. Je courus après lui. Au moment où j'allais l'atteindre, il se débarrassa de ce qu'il tenait en le lançant de toute sa force vers la pièce d'eau. C'est alors que l'explosion eut lieu.

Il y eut un silence. Le président lui-même semblait surpris de ce sobre résumé sans commentaires.

Quant à Marcien, l'espérance dont s'éclaira son visage à l'entrée de son maître venait de s'évanouir. Le buste légèrement retiré en arrière, les prunelles immobiles, la face blême, il regardait cet homme, il écoutait cette voix... Et il sentait quelque chose de lourd, d'étouffant, d'obscur, s'abattre sur lui, tout autour de lui, peu à peu... Pourquoi M. Bertelin s'exprimait-il de cette façon neutre, détachée?... Ne songeait-il pas à la torture de son fidèle disciple, assis là, près de lui, entre deux gendarmes, sous le coup de la plus injuste, de la plus terrible accusation?... Est-ce que l'immensité de son propre malheur paralysait ce cœur généreux, ce cerveau puissant?... Car il n'était pas possible... non, il n'était pas possible... que M. Roger crût qu'il était, lui, Marcien, le criminel!...

Cependant le président parlait :

— Vous dites, monsieur, qu'on lâche des chiens de garde, la nuit, dans la cour de votre usine?

— Le concierge a un dogue, qu'il détache d'habitude le soir. Le gardien principal possède aussi un chien. Mais je crois qu'il l'enferme avec lui dans sa chambre, quand il a fait sa ronde. Nous-mêmes, nous avons un caniche et un fox-terrier. Ils dorment dans l'antichambre de l'habitation.

— Aucun de ces animaux n'a aboyé le soir du crime?

— Je ne pense pas. Je n'ai rien entendu tandis que je veillais.

— Qu'en concluez-vous?

— Ce que tout le monde en peut conclure. Que personne d'étranger à notre intimité familière n'a pénétré dans l'intérieur de l'enceinte.

— Auraient-ils aboyé contre un de vos ouvriers?

— Cela dépend. Le danois de garde eût donné l'alarme contre tout individu n'habitant pas sur la propriété même. Tous les ouvriers sont dans ce cas. Pourtant, il y en a de plus autorisés que d'autres, que l'animal connaît, contre lesquels il n'aurait pas aboyé.

— Le prévenu se trouve-t-il dans ce cas?

— Certainement, Marcien Férel était de la maison.

A ce mot, une faible houle murmurante ondula parmi l'assistance. M. Bertelin reprit :

— Rien ne dit, cependant, que le chien eût été mis en éveil. Les cours sont très vastes. Il y a le jardin, puis tout le parc.

Un mouvement de la main indiqua l'espace qui pouvait échapper à la surveillance du danois.

— Marcel Férel était votre élève, continua le président. Il participait à vos expériences. Vous aviez la plus grande confiance en lui?

— La plus grande, oui, monsieur le président. Aussi bien sous le rapport de l'intelligence que sous celui du caractère.

— Vous n'avez jamais craint d'exciter son ambition en l'associant à vos travaux?

— L'ambition, chez une nature que je jugeais droite, comme la sienne, me semblait devoir être un ressort plus utile que dangereux.

— Mais vous vous rendiez compte qu'il aspirait à s'élever sur l'échelle sociale?

— Oui, et je l'en approuvais.

— Vous ne doutiez pas de son dévouement?

— Je n'en doutais pas.

— Rien dans sa façon d'être n'a pu vous faire prévoir qu'il agirait un jour en criminel à votre égard?

— Rien.

— Vous qui connaissez tous les trésors scientifiques réunis par vos soins dans votre laboratoire, vous pouvez seul pressentir dans quel but exact Férel apportait sa bombe et nous éclairer sur ce point.

— Pardon, monsieur le président... Vous dites que Férel apportait sa bombe. La certitude est-elle donc établie? En ce cas, je vous serais reconnaissant d'abréger mon interrogatoire.

— Mais, vous-même, monsieur Bertelin, donnez-vous une autre conclusion à votre récit?...

— Je ne donne aucune conclusion à mon récit, monsieur le président. Je ne suis pas ici pour donner des conclusions. Mais je pensais que, jusqu'à la décision du jury, un accusé bénéficiait du doute.

— Mon Dieu, monsieur, je me suis peut-être servi d'un temps de verbe inexact, répliqua le président d'un ton sec. Mettons aurait apporté, au lieu de apportait. Dans quel but pensez-vous que Férel aurait apporté cette bombe?

— Je n'en sais rien, monsieur. Et je ne veux pas le savoir. Tout ce que je veux croire fermement, c'est que les horribles malheurs personnels, qui m'ont atteint dans des êtres plus chers pour moi que moi-même, n'étaient pas prémédités par le coupable.

— Le coupable, dans votre pensée, c'est l'homme qui se trouve assis sur ce banc?

Le geste du président désignait Marcien. D'un mouvement impétueux, celui-ci se leva, les mains légèrement avancées, tout son être tendu vers le témoin debout à la barre. Roger dominant l'impulsion instinctive qui dirigea toutes les têtes vers le prévenu, resta immobile, face à la cour. Il répondit :

— L'homme assis sur ce banc prétend ne pas avoir fabriqué la bombe, ne pas l'avoir apportée. Tant qu'on lui laisse la moindre chance de prouver son dire, je ne lui appliquerai pas le mot de coupable.

*(A suivre).*